**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L’an deux mil vingt et un, le mardi quatorze septembre, à dix heures, le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale s’est réuni sous la présidence de Mme Claire MAS, Adjoint chargé des Affaires Sociales, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

* M. Jean-Pierre BALY
* M. Christian DUBOIS (Ordre de Malte)
* M. Benoît CARLIEZ (Le Grenier)
* Mme Catherine DUCREUX, Conseillère Municipale
* Mme Odile FISCHER, Adjoint au Maire
* Mme C. GAGNEUX, (Banque alimentaire)
* M. Régis LALLEMAND, Conseiller Municipal
* M. Jean-Pierre ROLLET, Conseiller municipal délégué
* M. Gilles CANAYER, Directeur général des services
* Mme Aurélie GOMEZ, secrétaire

**Etaient absents :**

* M. Jean-Pierre BARON (conférence Saint-Vincent de Paul)
* Hubert DEJEAN DE LA BÂTIE, président du C.C.A.S (pouvoir à M. ROLLET)
* M. Hector FEREOL (association Louis Delamare) (Pouvoir à M. LALLEMAND)
* Mme Catherine MORICE, (Vaincre la solitude)
* M. Roland RICA, Trésorier du Havre Municipal
* Mme Nicole ETIENNE, Assistante sociale

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

* *Approbation du dernier procès-verbal du 18 mai 2021*
* *Point sur les aides*
* *Cas particuliers*

Madame MAS soumet à l’approbation du Conseil d’Administration le dernier procès-verbal en date du 18 mai 2021.

Celui-ci est approuvé avec 11 voix pour, 0 contre.

**Attribution de bons d’achat**

Monsieur ROLLET informe les membres du conseil que 19 bons d’achat donnés en février ontété utilisés sur les 26 distribués. En juin, 16 bons sur 25 distribués ont été utilisés.

Les bénéficiaires ont apprécié ces actions. Les 2 distributions effectuées représentent une dépense de 1.180 euros.

Monsieur ROLLET demande de pouvoir renouveler cette distribution début décembre 2021.

Madame FISCHER craint que de ce fait, les bénéficiaires prennent pour acquis cette aide dans les années futures.

Monsieur ROLLET répond qu’il est expliqué aux bénéficiaires, lors de la distribution, le caractère exceptionnel de ces bons.

Monsieur CARLIEZ ne souhaite pas que des bénéficiaires se voient attribuer de nouveau un bon s’ils n’ont pas utilisé les précédents. Il suggère que l’on réexplique le sens de ces bons et que l’on cherche à connaître la raison pour laquelle les bons n’ont pas été utilisés la première fois.

Madame GAGNEUX demande comment sont remis ces bons. En personne ou envoyés ?

Monsieur ROLLET répond qu’ils sont remis en mains propres.

Monsieur LALLEMAND demande s’il y a une date butoir à l’utilisation de ces bons.

Monsieur ROLLET répond que, conformément à la convention signée avec les commerçants, les bons sont utilisables jusqu’au 15 décembre 2021.

Mme DUCREUX s’étonne du petit nombre de bénéficiaires alors que 100 à 120 personnes seraient bénéficiaires de la CMU sur la commune.

Mme FISCHER interroge sur la pertinence d’attribuer des bons d’achats à des personnes qui ne remboursent pas leur prêt.

Monsieur CARLIEZ insiste sur le fait d’expliquer aux bénéficiaires le caractère exceptionnel des bons dans le cadre du COVID.

Monsieur ROLLET demande de nouveau aux membres du conseil d’administration s’ils sont favorables à une nouvelle distribution pour la fin d’année.

*Cette proposition est acceptée avec 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre.*

**Cas particuliers**

* Une femme ayant perdu son emploi a décidé de suivre une formation « Développement de sites internet ». Elle vit avec son conjoint qui a un revenu confortable. Elle lui verse la moitié du remboursement du prêt du logement.

Elle a demandé une aide financière pour sa formation auprès de la Région qui lui a refusé. En effet, la Région propose cette même formation gratuitement. Cette femme a refusé de s’y inscrire car elle s’était déjà engagée à suivre sa formation (environ 4.000 €). Elle sollicite donc une aide financière auprès du C.C.A.S.

Madame MAS fait remarquer que cette facture ayant été soldée, cette femme a pu en supporter le coût.

Monsieur CARLIEZ ajoute que le conjoint a un salaire confortable.

*Cette demande est rejetée avec 11 voix pour, 0 contre.*

* Un homme sans emploi souhaite percer dans la chanson par le biais de ses chansons basées sur l’écologie. Il sollicite un prêt de 500 € pour financer un projet de maquette.

Monsieur ROLLET explique qu’il n’est pas favorable car les prêts sont réservés à des urgences.

Madame FISCHER demande s’il est déjà bénéficiaires des aides du C.C.A.S.

Monsieur ROLLET confirme qu’il est bénéficiaire de tickets Service depuis quelques années. Il ajoute qu’il lui a proposé un emploi, en CDD voire en CDI, mais qu’il a refusé car il avait besoin de temps pour se consacrer à l’écriture de ses chansons. Monsieur ROLLET informe les membres du conseil qu’un prêt lui avait déjà été accordé en mai 2018 pour financer l’enregistrement d’un CD de chansons pour enfants à destination des écoles ;

Monsieur CARLIEZ confirme que cette demande n’entre pas dans le cadre des aides qui peuvent être accordées par le C.C.A.S.

*Cette demande est rejetée avec 11 voix pour, 0 contre.*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le prochain conseil se réunira le mardi 14 décembre 2021 à 10h00.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.